



Libertter provisoir rejeter pk aidez nous svp

Par **Melissayounes**, le **07/02/2013 à 01:17**

Bonjour mon mari est au baumette (marseille)rnSa fait mtn 5moi de depot mais le souci cest sue les victime on dit c pas lui ya des preve , la juge veux cloturre le dossier pk ? On a fait une demande de sorti provisoirs sa eter rejeter pkkkkk ??? On a un bb de 16moi il souffre mon fild et moi aidez ns svpp

Par **FRANCK34**, le **07/02/2013 à 07:58**

bonjour,rnrnil a déjà été condamné ?rnrnil faut faire appel puis aller en cour de cassation pour saisir TOUT DE SUITE la CEDH si la détention est arbitrairernrns'il y a des preuves qu'il est innocent, il faut les présenter de suite et exiger du juge d'instruction qui les joigne au dossierrnrnpour tout savoir sur la procédure pénalernnrn<http://www.fbls.net/penal.htm>rnrnpour tout savoir sur la détention arbitrairernnrn<http://www.fbls.net/5-1.htm>

Par **amajuris**, le **07/02/2013 à 11:28**

le langage sms est interdit sur le site.rnfranck, je constate qu'edith a disparu.rnavant de saisir la cedh, il faut épuiser les voies de recours interne et attendre plusieurs années.rnvous ne répondez pas à la question de méliissayounés.rncdt

Par **Melissayounes**, le **07/02/2013 à 12:41**

Nn il a cassier vierge justemen sa sorti provisoir c en attendan son jugemen kar il sfera juger en aout

Par **FRANCK34**, le **13/02/2013** à **08:29**

bonjour à tous
Contrairement à ce que est dit plus haut, il doit saisir tout de suite la CEDH avant la fin de la procédure si la détention est arbitraire.
C'est l'exception prévue par la jurisprudence classique de la CEDH.
La détention arbitraire doit être contestée tout de suite et non pas après l'épuisement des voies de recours, il sera alors trop tard pour tout savoir
<http://www.fbis.net/5-1.htm>
S'il sort en février, il aura jusque août pour saisir la CEDH soit six mois après sa sortie.
Il y a certainement quelque chose à vérifier puisque vous dites qu'il sera jugé en août.
Son avocat doit exposer les moyens maintenant pour ne pas se voir opposer l'article 385 du Code de Procédure Pénale.
qui est Édith ?
bon courage à Melissayounes